

2 août 2022

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Hope  
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce deuxième jour du mois d'août de l'an deux mil vingt et deux, à vingt heure, sont présents :

Annick Arsenault  
Colette Plusquellec  
Delisca Doucet  
Linda Delarosbil  
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

125-2022

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

126-2022

**ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 5 JUILLET 2022**

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 5 juillet 2022 soient acceptées telles que rédigées.

Adoptée

127-2022

**COMPTES**

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 08-22 et 08A-22 au montant de 74 449.28\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

128-2022

**GÉOLOCALISATION - RANDO QUÉBEC**

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte que Rando Québec se déplace sans frais pour prendre les tracés de nos sentiers pédestres.

Adoptée

129-2022

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FRR VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - PARTIE 1 ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Shigawake, St-Godefroi, Hope Town, Hope, Paspébiac, New Carlisle et St-Elzéar désirent présenter un projet d'étude de faisabilité dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- La Municipalité de Hope s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité sur les opportunités de coopération intermunicipal dans les municipalités Q5 et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Bonaventure comme organisme responsable du projet.

Adoptée

130-2022

**COLLOQUE DE ZONE - ADMQ**

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à assister au colloque de zone qui aura lieu à Carleton les 21 et 22 septembre 2022

Adoptée

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hope a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Delsica Doucet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Hope approuve les dépenses d'un montant de 7404.21\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

132-2022

**PROJET PRABAM - RÉNOVATION DE LA SALLE  
MUNICIPALE**

Point ajourné au jeudi 4 août 15h00

133-2022

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit ajournée au jeudi 4 août 15h00.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

---

Hazen Whittom, maire

---

Nancy Castilloux,  
Dir.gén

